

Projet d'achèvement de la mise à 2 x 2 voies
de la liaison Castres - Toulouse par mise en concession



12

Étude d'impact sur le milieu agricole



Juin 2007





Itinéraire Toulouse - Castres, section Soual - Verfeil

ETUDE D'IMPACT SUR LE MILIEU AGRICOLE

Phase 2

Juin 2007

Dossier suivi par : Claire HERMET et Alexandra POULVELARIE

SOMMAIRE

| | |
|------------------------------------------|----------|
| Objectif de l'étude | 3 |
| Délimitation des secteurs d'étude | 4 |
| Données | 6 |
| Méthodologie | 7 |
| Résultats - Analyse | 9 |
| 1 – Remarques générales | |
| 2 – Tableau de synthèse | |
| 3 – Analyse par secteur | |

Objectif de l'étude

L'étude effectuée par l'ATASEA doit permettre :

- dans un 1^{er} temps, sur l'ensemble de la zone d'étude, d'identifier les exploitations agricoles concernées et de les caractériser : PHASE 1, réalisée en mai 2006,
- **dans un 2^{ème} temps, pour les réunions publiques du mois de juin 2007, de réaliser une analyse comparative des corridors d'un point de vue agricole et par secteur : PHASE 2,**
- dans un 3^{ème} temps, sur la base d'un tracé de référence dans le corridor retenu, de mesurer l'impact du passage de l'autoroute sur chaque exploitation concernée par au moins une parcelle : PHASE 2 bis.

Le présent rapport concerne la réalisation de la PHASE 2 de l'étude.

Délimitation des secteurs d'étude

Les différents secteurs ont été définis avec le cabinet d'étude SCETAURROUTE

4 secteurs : A, B, C, D

- A : Verfeil.
- B : entre Verfeil et la zone d'échange de Maurens-Scopont.
- C : entre la zone d'échange de Maurens-Scopont et Puylaurens.
- D : Saint Germain des Prés.

Chaque secteur comprend plusieurs corridors (ou fuseaux) qui seront comparés.

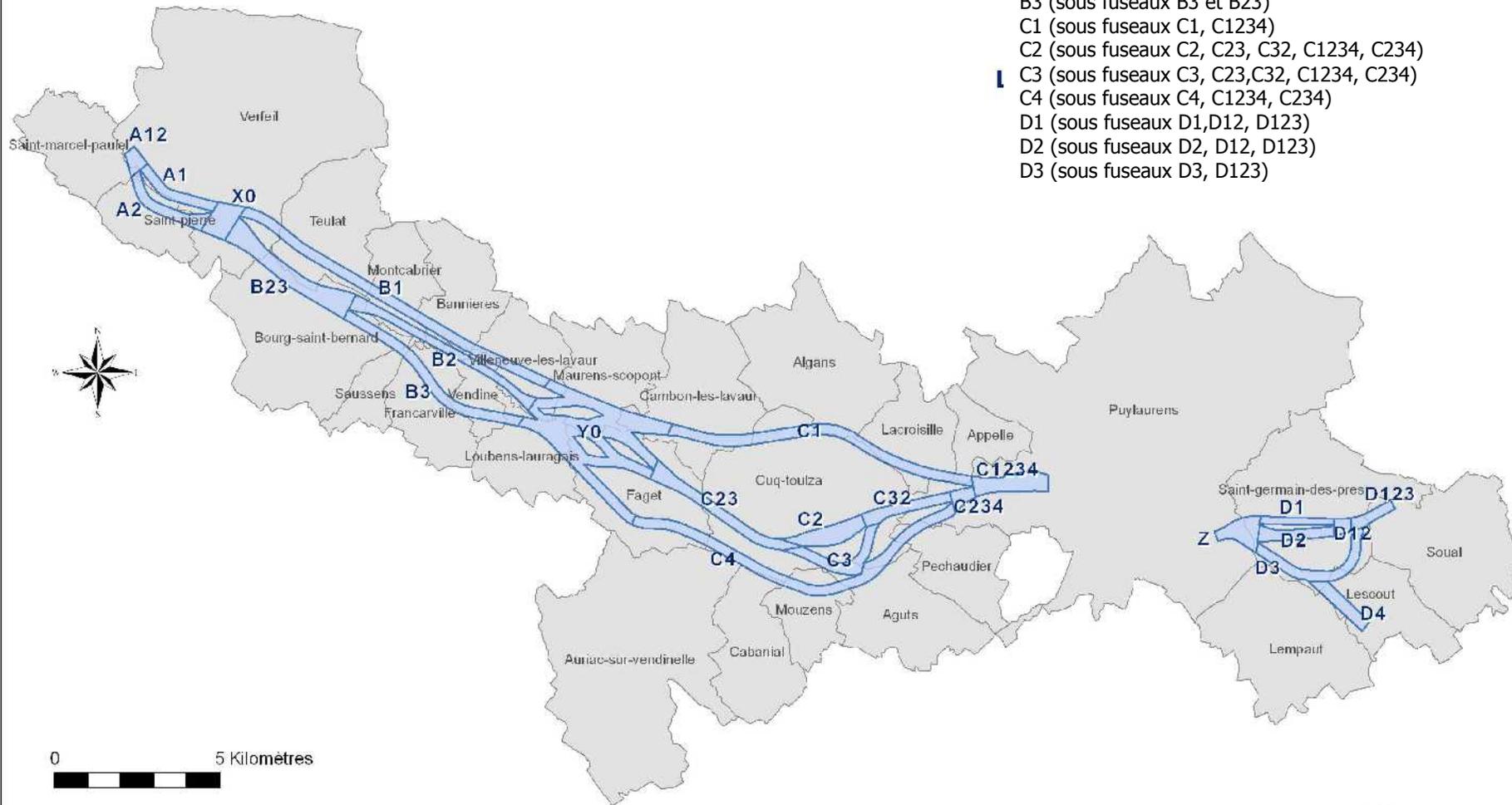
3 zones de transition :

- X : zone de transition de Verfeil.
- Y : zone de transition de Maurens Scopont.
- Z : zone de transition de Puylaurens.

Les zones de transition seront caractérisées mais non comparées entre elles.

Localisation des fuseaux et sous fuseaux

- A1 (sous fuseaux A1 et A12)
- A2 (sous fuseaux A2 et A12)
- B1 (sous fuseau B1)
- B2 (sous fuseaux B2 et B23)
- B3 (sous fuseaux B3 et B23)
- C1 (sous fuseaux C1, C1234)
- C2 (sous fuseaux C2, C23, C32, C1234, C234)
- C3 (sous fuseaux C3, C23, C32, C1234, C234)
- C4 (sous fuseaux C4, C1234, C234)
- D1 (sous fuseaux D1, D12, D123)
- D2 (sous fuseaux D2, D12, D123)
- D3 (sous fuseaux D3, D123)



Source des données

- Données collectées lors de la phase initiale réalisée sur la zone d'étude, mai 2006.
- Expertise complémentaire et recensement des exploitations sur l'élargissement de l'aire d'étude (secteurs Nord, Sud et Est), février 2007.
- Recherche approfondie des exploitations manquantes sur les corridors, avril 2007.
- Modifications liées au remembrement de Verfeil de décembre 2006, avril 2007.

Contenu des données

- Localisation des sièges et bâtiments d'exploitation.
- Délimitation des îlots cultureux de chaque exploitation avec localisation des cultures pérennes, s'il y en a.
- Caractérisation des exploitants et des exploitations (chaque exploitation fait l'objet d'une fiche) :
 - exploitants : âge des exploitants,
 - exploitations : SAU totale, système d'exploitation, forme juridique, production.

Hierarchisation des fuseaux par notation A1, A2, B1, B2, B3, C1, C2, C3, C4, D1, D2, D3

✓ **Note N1 : notation de chaque exploitation ayant au moins 1 parcelle dans le fuseau**

- **Critère surface relative**
 - 4 points : plus de 30% de la SAU de l'exploitation concernée par le fuseau,
 - 2 points : entre 10 et 30% de la SAU de l'exploitation concernée,
 - 1 point : moins de 10% de la SAU de l'exploitation concernée,
 - 0 point pour le travail réalisé par une entreprise de travaux agricoles.
- **Critère bâtiments**
 - 5 points pour les bâtiments, siège d'exploitation à l'intérieur du fuseau,
 - 2 points supplémentaires si les bâtiments et plus de 30% de la surface sont concernés,
 - 1 point supplémentaire s'il s'agit de bâtiments destinés à l'élevage.
- **Critère âge de l'exploitant**
 - 5 points pour les exploitants de moins de 40 ans (prise en compte du plus jeune exploitant en cas de société).
- **Critère élevage**
 - 1 point pour les exploitations d'élevage.

Note N1 = somme des notes par exploitation impactée par le fuseau

✓ **Note N2 : comparaison de la SAU pondérée de chaque fuseau**

N2 correspond à la notation de la SAU pondérée de chaque fuseau (rappel : la pondération permet de comparer des fuseaux d'égale largeur).

La largeur de chaque fuseau n'étant pas identique, un coefficient (**C**) est attribué à chacun des fuseaux pour pouvoir les comparer entre eux à partir d'une même largeur théorique fixée à 300m.

Pour chaque sous-fuseau, en fonction de leur longueur (**l**), une surface théorique (**St**) est calculée et un coefficient (**Csf**) est attribué :

$$St = l \times 300 / 10\,000$$

$$Csf = St / Sr$$

Pour chaque fuseau, un coefficient (**C**) est défini proportionnellement à la longueur des sous fuseaux (**I**) : $C = \text{somme } (I \times C_{sf}) / L$

La SAU pondérée = SAU du fuseau x Coefficient de pondération (C)

Note N2 = 1pt / 5 ha de SAU supplémentaire par rapport au fuseau ayant la SAU la plus faible

✓ **Note N3 : note liée au morcellement des exploitations engendré par le passage du fuseau**

L'ensemble des exploitations est concerné pour la notation N3 (quelles aient ou pas une parcelle dans le fuseau).

Note N3 = 1 pt par exploitation si le fuseau partage l'exploitation et crée du morcellement (ilots parcellaires de part et d'autre de la route)

0 pt par exploitation si le passage du fuseau ne crée pas de morcellement

$$\mathbf{N \text{ fuseau} = N1 + N2 + N3}$$

1 - Remarques générales

En préambule, il est important de préciser que toute la zone d'étude se caractérise par une forte présence agricole et que la densité d'exploitations est à peu près la même sur tous les secteurs (cf tableau de synthèse ci-après). Le passage de l'autoroute a donc un impact sur l'agriculture sur tout le secteur d'étude. De ce fait, les notes attribuées par fuseau sur chaque secteur, sont resserrées.

□ **Productions particulières :**

- **Agriculture biologique** : l'exploitation recensée en agriculture biologique dans la phase 1 n'est pas située sur un des fuseaux (elle se situe sur Algans, au nord de la zone d'étude).
- **AOC Roquefort** : la zone d'étude se situe dans le périmètre de l'AOC Roquefort mais aucune exploitation ovin lait n'est recensée sur la zone.
- **IGP Ail rose de Lautrec** : la zone d'étude se situe également dans la zone IGP (Indication Géographique Protégée) Ail rose de Lautrec. Toutefois la culture de l'ail rose est une culture entrant dans la rotation des cultures céréalières (rotation de 7 ans pour la culture de l'ail sur une parcelle). Cette donnée n'a donc pas d'impact sur les tracés.
- **Cultures pérennes** : la seule parcelle en culture pérenne est une parcelle plantée en noyers. Il s'agit d'une parcelle de 10 ha dont 2 ha se trouvent dans la zone Z sur Saint Germain des Près.
- **Elevage bovin viande, bovin lait, ovin viande** :
 - inexistant à quasi-inexistant sur les secteurs A et B,
 - présents sur les secteurs C et D : plusieurs éleveurs du secteur bénéficient du Label Rouge « Veau fermier sous la mère » et sont rattachés à la coopérative de production de Veau fermier du Lauragais de Revel dont la zone de reconnaissance touche l'Aude, le Tarn et la Haute Garonne.

□ **Travail agricole réalisé par l'entreprise**

Ce secteur, à dominante céréalière, se caractérise par la présence de travail agricole réalisé par entreprise. Il s'agit de propriétaires fonciers qui ont le statut d'agriculteur et perçoivent des aides PAC. Ils font travailler leurs parcelles par des entreprises de travaux agricoles, ils ont souvent un autre métier et n'habitent pas sur place.

Dans la notation, nous avons délibérément choisi de favoriser les exploitants qui vivent du métier d'agriculteur et habitent sur le territoire par rapport à ce mode de gestion patrimoniale. On trouve principalement ce mode d'exploitation sur les secteurs C4 (46 ha), B3 (33 ha), B2 (22 ha) et B1 (14 ha). Ce mode d'exploitation est inexistant sur les secteurs A, D et C1, C2 et C3.

2 - Tableau de synthèse

| | Secteurs | Fuseaux | Coefficient de pondération | Longueur fuseau | Nombre d'exploitations | SAU fuseau | SAU fuseau pondérée | Exploitations touchées entre 10% et 30 % | Exploitations touchées à plus de 30% | Exploitants de moins de 40 ans | Siège et ou bâtiments | Nombre d'éleveurs | N1 | N2 | N3 | N total |
|---|----------|---------|----------------------------|-----------------|------------------------|------------|---------------------|------------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------|-----------------------|-------------------|----|----|------------|---------|
| A | A1 | 0.93 | 3300 | 12 | 82 | 76 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 16 | 0 | 6 | 22 | |
| A | A2 | 0.84 | 3500 | 9 | 109 | 92 | 3 | 0 | 1 | 1 | 0 | 23 | 3 | 5 | 31 | |
| B | B1 | 1 | 10600 | 26 | 284 | 284 | 11 | 3 | 4 | 6 | 1 | 102 | 0 | 30 | 132 | |
| B | B2 | 0.88 | 10600 | 38 | 370 | 326 | 10 | 2 | 8 | 0 | 3 | 104 | 8 | 19 | 131 | |
| B | B3 | 0.82 | 10800 | 28 | 398 | 326 | 11 | 2 | 4 | 2 | 3 | 86 | 8 | 20 | 114 | |
| C | C1 | 0.9 | 11900 | 33 | 340 | 306 | 12 | 3 | 11 | 1 | 9 | 126 | 0 | 26 | 152 | |
| C | C2 | 0.77 | 12800 | 41 | 418 | 322 | 13 | 5 | 8 | 5 | 9 | 154 | 3 | 24 | 181 | |
| C | C3 | 0.84 | 13900 | 40 | 428 | 360 | 13 | 6 | 8 | 5 | 10 | 156 | 11 | 25 | 192 | |
| C | C4 | 0.89 | 14000 | 32 | 416 | 370 | 11 | 3 | 7 | 1 | 6 | 106 | 13 | 21 | 140 | |
| D | D1 | 1.21 | 4200 | 11 | 79 | 96 | 5 | 1 | 5 | 0 | 4 | 48 | 0 | 4 | 52 | |
| D | D2 | 0,89 | 4200 | 12 | 111 | 99 | 3 | 4 | 5 | 3 | 4 | 76 | 1 | 6 | 83 | |
| D | D3 | 0.98 | 5700 | 11 | 144 | 141 | 5 | 1 | 5 | 1 | 4 | 53 | 9 | 7 | 69 | |
| D | D4 | | | 2 | 65 | | 1 | 0 | 2 | 0 | | | | | | |
| X | | | | 5 | 76 | | 2 | 0 | 0 | 0 | | | | | | |
| Y | | | | 30 | 547 | | 9 | 7 | 9 | 6 | | | | | | |
| Z | | | | 8 | 75 | | 2 | 2 | 2 | 2 | | | | | | |

Total

3942

Total

33

3 - Analyse par secteur

Secteur A : Verfeil

Secteur allant de Saint Martin Paulel au poste électrique de Verfeil

Particularités agricoles de la zone :

- 14 agriculteurs travaillent au moins une parcelle sur le secteur.
- Ce secteur est exclusivement céréalier.
- Fuseau A1 : le remembrement est lié à la rocade de Verfeil (les nouvelles parcelles ont été ensemencées au printemps 2007).

Impact global des fuseaux sur le parcellaire :

- Fuseau A1 : ce fuseau épouse la rocade de Verfeil. Les parcelles sont réparties de part et d'autre de la rocade. Le doublement de la voie ne crée pas de morcellement.
- Fuseau A2 : le fuseau coupe de grandes parcelles et crée du morcellement.

Analyse de la notation :

| | N1 | N2 | N3 | N |
|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| A1 | 16 | 0 | 6 | 22 |
| A2 | 23 | 3 | 5 | 31 |

Conclusion :

Le fuseau A1 est celui qui est le plus favorable des 2 fuseaux car :

- il morcelle le moins (suit la rocade et des parcelles remembrées),
- il a la note la plus faible :
 - moins de SAU impactée en valeur absolue,
 - aucune exploitation concernée à plus de 10% de la SAU (sur le A2, 3 le sont à plus de 10%),
 - pas de bâtiment sur le fuseau (1 bâtiment sur le A2).

Secteur B : Verfeil - Villeneuve les Lavaur

Particularités agricoles de la zone :

46 agriculteurs travaillent au moins une parcelle sur le secteur dont 3 éleveurs.

▪ Irrigation :

- ✓ Partie Tarn : les communes de Teulat, Montcabrier, Bannières, Villeneuve les Lavaur et Maurens Scopont sont irrigables (réseaux de l'ASA d'irrigation du Lauragais tarnais).

L'ASA du Lauragais tarnais : cette ASA d'irrigation est la plus importante en capacité d'irrigation du département du Tarn. L'irrigation est réalisée grâce à un réseau enterré depuis les lacs de Geignes, du Messal et de Briax. Ce réseau se situe au nord de la route allant à Verfeil et traverse la route jusqu'au Girou en certains points.

Le fuseau B1 et, dans une moindre mesure, le fuseau B2 coupent le réseau d'irrigation.

- ✓ Partie Haute Garonne : Une ASA d'irrigation existe sur la commune de Bourg Saint Bernard avec un réseau partant du lac au sud de la commune.

Dans une moindre mesure, quelques exploitants pompent dans la rivière Girou, surtout sur les communes de la Haute Garonne.

▪ Remembrement :

- ✓ Partie Tarn : les communes de Teulat, Montcabrier, Bannières, Villeneuve les Lavaur et Maurens Scopont ont été remembrées en totalité dans les années 1970.
- ✓ Partie Haute Garonne : Loubens Lauragais et Le Faget sont remembrées depuis 1971

Fuseau B2 : Le Girou borde le sud du fuseau 2, les parcelles sont toutes perpendiculaires au Girou et chaque parcelle appartient à un propriétaire différent.

Impact global des fuseaux sur le parcellaire :

Fuseau B1 : pas de morcellement des parcelles lorsque le fuseau suit la route, morcellement à Teulat lorsque le fuseau s'écarte de la D20.

Fuseau B2 : pas de morcellement des parcelles si la route suit le Girou.

Fuseau B3 : morcellement aléatoire des parcelles.

Analyse de la notation :

| | N 1 | N 2 | N 3 | N |
|------------|------------|------------|------------|------------|
| B 1 | 102 | 0 | 30 | 132 |
| B 2 | 104 | 8 | 19 | 131 |
| B 3 | 86 | 8 | 20 | 114 |

Conclusion :

B1 est le fuseau le plus défavorable pour l'agriculture :

- ce tracé a la notation la plus forte (présence de bâtiments sur le fuseau)
- ce tracé coupe le réseau d'irrigation
- toutefois, ce tracé est assez favorable par rapport au morcellement lorsqu'il longe la route

B2 est le plus favorable pour le morcellement par rapport aux parcelles (toutefois, à certains endroits, il coupe le réseau d'irrigation de l'ASA du Lauragais tarnais).

B3 est le plus favorable par rapport à la notation (structures d'exploitations).

↪ **Il est difficile de classer B2 et B3 entre eux**

Secteur C : Maurens Scopont - Puylaurens

Particularités agricoles de la zone :

66 agriculteurs travaillent au moins une parcelle sur le secteur dont 16 éleveurs.

Secteur de plaine et coteaux en polyculture élevage : la présence de l'élevage est une caractéristique de ce secteur.

Pas de remembrement ni de réseaux d'irrigation.

Impact global des fuseaux sur le parcellaire :

Les fuseaux ne suivent aucune limite existante type route ou ruisseau. Les parcelles sont donc toutes morcelées par les tracés routiers. Le morcellement est accentué par la topographie vallonnée (les contours des îlots suivent des limites naturelles très incurvées et disséquées).

Analyse de la notation :

| | N 1 | N 2 | N 3 | N |
|------------|------------|------------|------------|------------|
| C 1 | 126 | 0 | 26 | 152 |
| C 2 | 154 | 3 | 24 | 181 |
| C 3 | 156 | 11 | 25 | 192 |
| C 4 | 106 | 13 | 21 | 140 |

Conclusion :

Seule la notation permet de discriminer les fuseaux.

Le fuseau C4 est le plus favorable au niveau de la notation et donc des structures d'exploitations (moins d'élevage, plus de travail en entreprise). Ce fuseau est toutefois le plus long avec la plus grande SAU concernée.

Le fuseau C1 se situe en 2^{ème} position.

Les fuseaux C2 et C3 sont les moins favorables (plus de surface relative concernée, plus d'éleveurs, plus de sièges d'exploitations).

Secteur D : Saint Germain des Prés

Particularités agricoles de la zone :

15 agriculteurs travaillent au moins une parcelle sur le secteur dont 5 éleveurs.

La commune de Saint Germain des Prés est remembrée et irrigable dans le cadre d'une ASA d'irrigation (ASA de Saint Germain des Prés) : les 3 fuseaux sont concernés.

Impact global des fuseaux sur le parcellaire :

Le fuseau D1 morcelle le moins les parcelles car il longe la route RN126.

Analyse de la notation :

| | N 1 | N 2 | N 3 | N |
|------------|------------|------------|------------|-----------|
| D 1 | 48 | 0 | 4 | 52 |
| D 2 | 76 | 1 | 6 | 83 |
| D 3 | 53 | 9 | 7 | 69 |

Conclusion :

Le fuseau D1 est le plus favorable des 3 fuseaux car :

- il morcelle le moins (suit la RN126)
- il a la note la plus faible :
 - moins de SAU impactée en valeur absolue
 - pas de bâtiment sur le fuseau (3 bâtiments sur le D2 et 1 sur le D3)

Le fuseau D2 est le plus défavorable

Secteur X : zone de transition de Verfeil

Particularités agricoles de la zone :

Cette zone de 76 ha se situe entièrement sur la commune de Verfeil. Les parcelles concernées appartiennent à 5 exploitants céréaliers de la Haute Garonne.

Secteur Y : zone de transition de Maurens Scopont

Particularités agricoles de la zone :

Cette zone de 547 ha se situe à cheval sur plusieurs communes : Maurens Scopont, Cambon les Lavour, Loubens Lauragais et Le Faget.

30 exploitations et 6 sièges d'exploitations sont concernés.

Cette zone a les mêmes particularités que la zone B, concernant notamment les réseaux d'irrigation de l'ASA et le remembrement.

Conclusion :

| Les 3 exploitations les plus concernées se situent dans la zone médiane (en lien avec les
| fuseaux B2 et B3)

| **Le secteur médian est le plus défavorable pour l'agriculture.**

| Le secteur à l'extrémité Nord, au nord de la D42 est concerné par le réseau d'irrigation, ce
| secteur est peu favorable

Secteur Z : zone de transition de Puylaurens

Particularités agricoles de la zone :

Cette zone de 75 ha, à cheval sur Puylaurens et Saint Germain des Près, concerne 8 exploitations dont 2 sièges d'exploitation.

Association Tarnaise pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles

96 rue des Agriculteurs
BP 20326 - 81027 ALBI Cédex 9

☎ 05.63.48.83.48 // Fax : 05.63.48.83.06

e-mail : a081@cnasea.fr // site : www.adasea81.net